

Interview d'António Vitorino: la méthode de la Convention européenne (Lisbonne, 24 octobre 2007)

Source: Interview d'António Vitorino / ANTÓNIO VITORINO, Miriam Mateus, prise de vue : François Fabert.- Lisbonne: CVCE [Prod.], 24.10.2007. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:01:05, Couleur, Son original).

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_d_antonio_vitorino_la_methode_de_la_convention_europeenne_lisbonne_24_octobre_2007-fr-18877cc6-fcac-4c46-9ab5-f1cb88b87b98.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Interview d'António Vitorino: la méthode de la Convention européenne (Lisbonne, 24 octobre 2007)

[Miriam Mateus] Quels sont les avantages, disons, d'associer les méthodes de la Convention et de la CIG?

[António Vitorino] Je crois que la méthode de la Convention était originale, dans la mesure où sa composition était diversifiée et elle a permis un débat plus transparent, plus ouvert, parce que les séances de la Convention étaient publiques et tous les citoyens pouvaient suivre les débats par le biais de la communication sociale et même accéder à tous les documents préparés par la Convention et débattus en Convention sur le site web de la Convention. Dès lors, par rapport aux relations diplomatiques typiques d'une Conférence intergouvernementale, l'avantage de cette Convention a été la transparence, l'ouverture et la diversité de ses protagonistes. En ce qui concerne cette dernière Conférence intergouvernementale, puisque nous avons travaillé sur la base du traité constitutionnel, avec un texte qui avait déjà reçu la contribution, la valeur ajoutée de la Convention-même, nous n'avons pas eu recours à la méthode de la Convention.